

**24.06.2020**

**Session d'été 2020 des Chambres fédérales**

**Retour sur les priorités de constructionromande**

**Table des matières**

**Conseil national**

1. 18.3991 Motion - Redonner des moyens aux registres du commerce..... 2
2. 18.3992 Motion - Pour un registre national des faillites ..... 2
3. 18.3993 Motion - Mettre fin aux faillites à répétition ..... 2
4. 17.071 - Révision totale de la loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2020..... 2
5. 18.3657 Postulat - Code des obligations. Prévention des dommages..... 3
6. 19.411 19.412 In. parlementaires - LRTV. Pas de double imposition des communautés de travail..... 3

**Conseil des Etats**

7. 20.038 Objet du Conseil fédéral - Train de mesures en faveur des médias ..... 4

**Etabli dès la fin de chaque session des Chambres fédérales, ce document récapitule le résultat de la session s'agissant des priorités de constructionromande. Il fait suite au document similaire établi avant chaque session, récapitulant les recommandations de votes pour chaque objet sélectionné et contenant les priorités de l'association nationale constructionsuisse, adressé aux Parlementaires via les associations membres de constructionromande.**

**Tous les documents publiés par constructionromande sont consultables sur le site Internet de l'association : [www.constructionromande.ch](http://www.constructionromande.ch)**

\*\*\* \*\*

**constructionromande est une association intercantonale fondée en 2016 pour défendre les intérêts de l'industrie romande de la construction. Elle est affiliée à constructionsuisse dont elle diffuse les idées et les valeurs en Suisse romande.**

**constructionromande fédère une dizaine d'associations romandes de branche et d'associations interprofessionnelles cantonales du Gros œuvre, du Second œuvre, des métiers techniques du bâtiment, des mandataires et des fournisseurs de la construction. Elle constitue de ce fait un interlocuteur privilégié et représentatif auprès des politiciens et des médias pour toutes les questions se rapportant à l'industrie romande de la construction.**

**Légende des couleurs :**

	Résultat satisfaisant
	Résultat moyennement satisfaisant
	Résultat insatisfaisant

**Conseil national**

**1. 18.3991 Motion - Redonner des moyens aux registres du commerce**

<b>Position de constructionromande :</b> <u>adoption de la motion</u>
<b>Résultat de la session :</b> l'objet, figurant à l'ordre du jour, n'a finalement pas été traité par le Conseil.

**2. 18.3992 Motion - Pour un registre national des faillites**

<b>Position de constructionromande :</b> <u>adoption de la motion</u>
<b>Résultat de la session :</b> l'objet, figurant à l'ordre du jour, n'a finalement pas été traité par le Conseil.

**3. 18.3993 Motion - Mettre fin aux faillites à répétition**

<b>Position de constructionromande :</b> <u>adoption de la motion</u>
<b>Résultat de la session :</b> l'objet, figurant à l'ordre du jour, n'a finalement pas été traité par le Conseil.

**4. 17.071 - Révision totale de la loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2020**

La révision de la loi sur le CO2 est un projet d'importance centrale pour le pays et les entreprises. De par son poids dans la consommation énergétique, l'assainissement des bâtiments est une composante centrale de la politique climatique. Il s'agit également d'un domaine dans lequel les innovations technologiques ont des impacts immédiats et très concrets. constructionromande soutient des objectifs ambitieux en politique climatique et les entreprises du bâtiment endossent à ce titre un rôle de premier plan.

<b>Position de constructionromande :</b>	<b>Résultat de la session :</b>
<u>Art. 8, al. 1bis : vote selon le Conseil des Etats</u>	vote selon le Conseil des Etats
<u>Art. 38h, al. 3 et art. 42 : vote selon la minorité Bourgeois</u>  En 2017, la population et les Cantons ont approuvé le FORTA à une large majorité. Il s'agissait d'un projet équilibré, pendant naturel du fonds ferroviaire FAIF. Assurer la continuité est important pour le financement des routes nationales et des projets d'agglomération.	Le Conseil des Etats propose de retirer le produit des sanctions découlant de l'article 17 (nouveaux véhicules immatriculés) des recettes affectées au FORTA, afin de les réaffecter au nouveau fonds pour le climat.  Le Conseil national a opté pour un compromis en affectant la moitié du produit des sanctions au fonds pour le climat et conservant l'autre moitié pour le FORTA.  constructionromande insiste sur la nécessité de conserver la répartition actuelle (total du produit des sanctions affecté au FORTA) ; il s'agit de respecter la volonté populaire et

	l'équilibre des deux fonds (FAIF et FORTA) de financement des infrastructures de transport. Il est aussi utile de rappeler que le FORTA ne finance pas uniquement le réseau des routes nationales mais également, dans le cadre du trafic d'agglomération, des projets de transports publics et en faveur de la mobilité douce.
<u>Art. 39, al. 3 : compléter selon la proposition de la Commission du Conseil national</u>	Vote selon la proposition de la Commission
<u>Art. 39, al. 5 : vote selon le Conseil des Etats : biffer</u>	Vote selon le Conseil des Etats

**5. 18.3657 Postulat - Code des obligations. Prévention des dommages**

<b>Position de constructionromande</b> : <u>adoption du postulat</u>
<b>Résultat de la session</b> : le postulat a été retiré.

**6. 19.411 19.412 In. parlementaires - LRTV. Pas de double imposition des communautés de travail**

La modification de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV), tout en simplifiant dans une certaine mesure le mode de perception de la redevance de radio-télévision due par les entreprises, est porteuse d'un effet indésirable. Le nouveau système de perception prévoit qu'est considéré comme entreprise quiconque figure dans le registre des personnes assujetties au paiement de la TVA tenu par l'AFC. Or, certaines structures entrent dans cette définition alors qu'il n'est pas logique de les astreindre au paiement de la redevance, à l'image des communautés de travail. Ceci donne en effet lieu à une double imposition : l'entreprise s'acquitte une première fois de la redevance, puis une seconde fois via la communauté de travail. Ces initiatives parlementaires entendent remédier à cette situation.

Il est à noter qu'une initiative parlementaire identique a été déposée au Conseil des Etats par le Conseiller aux Etats Hans WICKI (19.413) ; les Commissions des transports et des télécommunications des deux Conseils y ont donné suite en 2019.

<b>Position de constructionromande</b> : <u>adoption des deux initiatives parlementaires</u>
<b>Résultat de la session</b> : le Conseil national a donné suite aux deux initiatives parlementaires. constructionromande encourage le Conseil des Etats à faire de même.

7. 20.038 Objet du Conseil fédéral - Train de mesures en faveur des médias

Comme relevé ci-dessus (19.411 et 19.412), plusieurs objets ont été déposés aux Chambres depuis l'entrée en vigueur de la dernière modification de la LRTV, visant à supprimer le « double assujettissement » des entreprises au paiement de la redevance dans le cadre de consortiums et d'autres communautés de travail.

Dans le cadre du traitement de l'objet 20.038, le Conseil des Etats a décidé de profiter de l'occasion pour procéder à une modification de la LRTV en ce sens. En l'occurrence, sur proposition de sa Commission, le Conseil des Etats a modifié l'art. 70, al. 2 en y précisant que « n'est pas réputée entreprise la société simple au sens de l'art. 530 du code des obligations », ce qui recouvre les consortiums et autres communautés de travail.

Il s'agit d'une excellente décision et constructionromande encourage le Conseil national à suivre le Conseil des Etats quand il traitera de cet objet.

**Position de constructionromande :** art 70, al. 2 : vote selon la Commission du Conseil des Etats

**Résultat de la session :** le Conseil des Etats a adopté la proposition de la Commission.

\*\*\* \*\*

**Prochaine session : session d'automne / 07 - 25 septembre 2020**

**Pour plus d'information :** **Nicolas Rufener, directeur**  
022 339 90 00 - 078 754 48 57 - [rufener@fmb-ge.ch](mailto:rufener@fmb-ge.ch)  
[www.constructionromande.ch](http://www.constructionromande.ch)